Mairie de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Alpes-Maritimes

Brigitte Prodhon
Cabinet du maire
b.prodhon@laroquettesursiagne.com
04 22 21 50 11

CO/CG/BP 542 Prolongation « vent arrière » monomoteur

Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Le 19 novembre 2020

Madame Anne Frackowiak-Jacobs Sous-Préfète Sous-préfecture 3 avenue Général de Gaulle 06130 Grasse

Madame la sous-Préfète,

Une visioconférence de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) est prévue le 25 novembre prochain.

Dans mon précédent courrier, en date du 5 août dernier, adressé à votre intention, j'avais déjà évoqué le mécontentement des Roquettans et des habitants des communes limitrophes également survolées.

Or, ce mécontentement semble évoluer vers la « révolte », conséquence du non-respect des procédures et de la réglementation en vigueur, en particulier par les monomoteurs, d'où l'envol de centaines de plaintes.

En effet, au cours de l'été 2020, les plaintes furent neuf fois plus nombreuses qu'à l'été 2019 où le phénomène était ponctuel et les riverains plus tolérants.

A la suite de cet afflux de plaintes, quasi permanent, survenu à partir de mai 2020, l'aéroport de Cannes-Mandelieu (ACM) et la DGAC ont malencontreusement réagi en amendant sans prévenir et créée une procédure ACM, sensée moins impactante.

Il me paraît essentiel de faire cesser très vite cette pratique « illicite » et aberrante tant pour les nuisances sonores que pour la sécurité des riverains; preuve en est, le malheureux accident survenu le 3 novembre dernier qui confirme, hélas, que le risque 0 n'existe pas.

De surcroît, le circuit d'attente en mer, débattu en groupe de travail en 2006, en cas de saturation du survol des monomoteurs, n'est apparemment pas utilisé.

L'objet de cette prochaine réunion de la CCE est évidemment un premier retour sur les essais de la nouvelle trajectoire et l'évocation d'un calendrier réaliste, en tenant compte du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) du SCOT Ouest et des remarques du commissaire enquêteur, en prenant en compte l'impact sur les communes de Cannes, Mougins, Mouans-Sartoux-et Pégomas.

Ces actions de sauvegarde de la sécurité et de la tranquillité de la population permettront par ailleurs la préservation de l'activité de l'aéroport Cannes-Mandelieu, une structure indispensable au développement économique de notre territoire.

Je vous prie de recevoir, madame la sous-Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Christian Ortega Maire de La Roquette-sur-Siagne Vice-président CA Pays de Grass